

# COTISATIONS 2012 DE L'ACPM

**Au cours des prochaines semaines, les membres recevront une facture pour la cotisation 2012 de l'ACPM. Comme l'Association augmente prudemment les cotisations dans le but d'assurer la viabilité à long terme dans la région du Reste du Canada, le montant de cette facture sera légèrement plus élevé que celui de 2011 pour la plupart des membres de cette région.**

Les cotisations sont calculées en fonction du risque médico-légal dans trois régions tarifaires : le Reste du Canada, l'Ontario et le Québec. Chaque région est autosuffisante et il n'y a pas de financement interrégional. Alors que l'ensemble des cotisations de la région du Reste du Canada augmentera légèrement, l'Ontario verra une réduction considérable de ses cotisations, et le Québec, une légère diminution. La situation de l'Ontario est influencée par l'application d'un crédit de cotisation très élevé qui, pour 2012, réduira les cotisations recueillies dans cette province. Cette action ne touche pas la situation financière de la région du Reste du Canada.

Depuis le milieu des années 80, toutes les provinces et tous les territoires ont en place des programmes permettant de rembourser les médecins pour une partie ou pour la totalité des cotisations versées à l'ACPM. Ces ententes de longue date ont été négociées par les associations médicales et tiennent lieu d'autres formes de rémunération du travail clinique accompli par les médecins. Ces programmes de remboursement jouent un rôle important en veillant à assurer un système stable et durable de protection en matière de responsabilité médico-légale qui puisse répondre tant aux besoins des médecins qu'à ceux de leurs patients.

Lorsque l'actif de l'ACPM dépasse le passif prévu, l'ACPM peut décider, dans l'objectif d'atteindre la stabilité des cotisations d'une année à l'autre, d'appliquer des crédits de cotisation en vue de réduire les montants recueillis au cours d'un exercice donné. Dans la région du Reste du Canada, la cotisation globale de 128 millions de dollars requise en 2012 a été réduite de plus de 37 millions de dollars en crédits de cotisation. Par conséquent, l'Association recueillera environ 90 millions de dollars auprès de ses membres. Si l'on considère ce chiffre par membre, le montant est moindre qu'il ne l'était en 2004.

Les cotisations perçues reflètent également le profil de risque du genre de travail effectué (médecine familiale, obstétrique, etc.), ce qui signifie que, même si la plupart des membres verront une augmentation de leur cotisation en 2012, certains constateront une légère diminution. L'ACPM reconnaît que les membres tiennent à la stabilité des cotisations et elle déploie des efforts en ce sens afin de minimiser tout changement important.

Pour l'ACPM, la région tarifaire du Reste du Canada est entièrement capitalisée et les membres peuvent être confiants que l'Association est en bonne position pour répondre à leurs besoins médico-légaux en 2012 et dans les années à venir.

**Pour en savoir davantage au sujet du processus d'établissement des cotisations.**

- **Légère augmentation de la cotisation globale dans la région du Reste du Canada**
- **Augmentation prudente des cotisations de l'ACPM pour maintenir la viabilité à long terme**
- **Cotisations par membre demeurent inférieures aux niveaux de 2004**